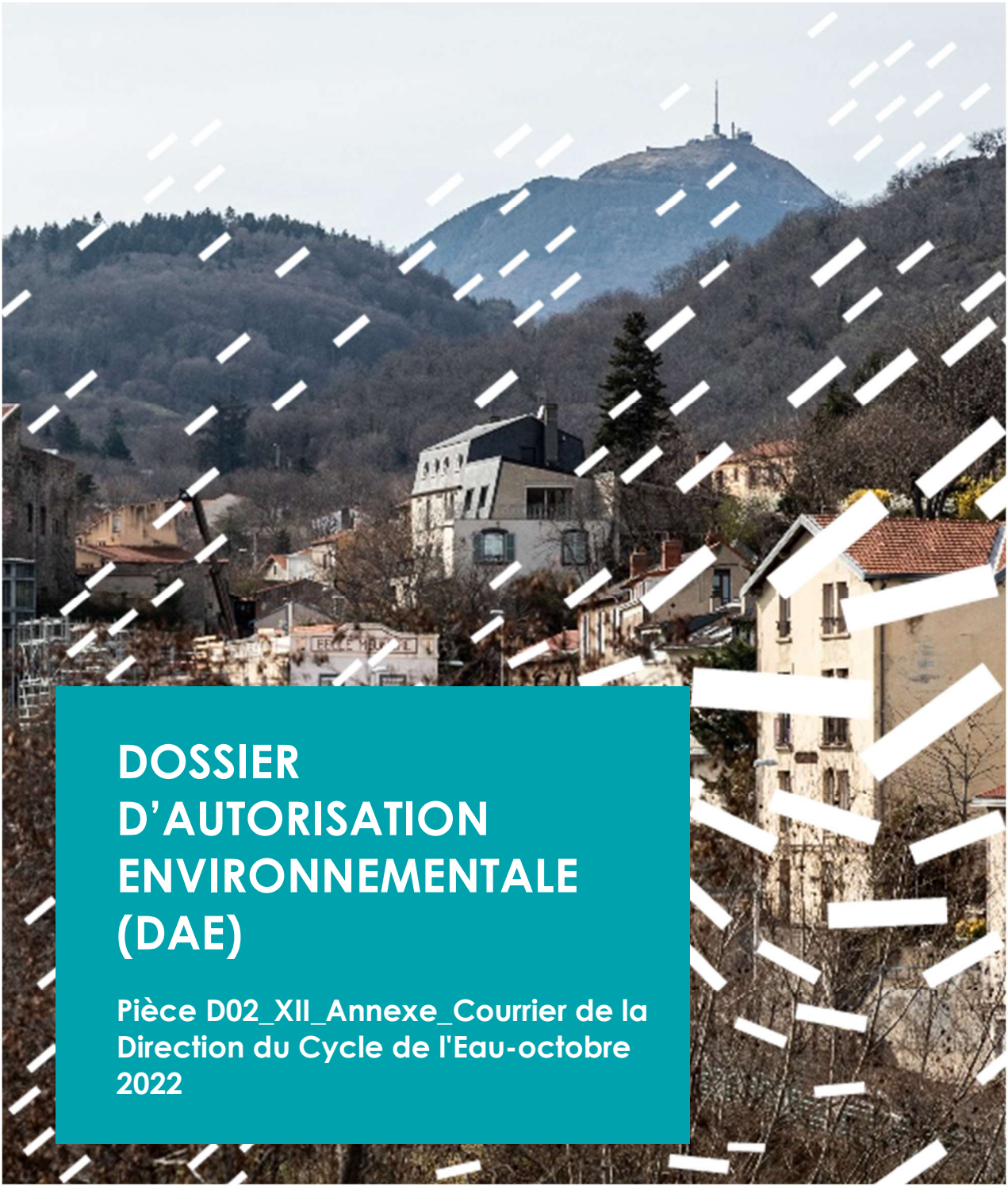




DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (DAE)

Pièce D02_XII_Annexe_Courrier de la
Direction du Cycle de l'Eau-octobre
2022

A Clermont-Ferrand, le 25 octobre 2022

Le Vice-Président

Direction du Cycle de l'Eau

Réf : 2022-Départ : 6793

Affaire suivie par :

Muriel BURGUIERE

Tél. : 04 73 42 62 40 -

mburguiere@clermontmetropole.eu

Monsieur François RAGE

Président

SMTC

2 bis rue de l'Hermitage

63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Objet : Projet InspiRe - autorisation environnementale

Monsieur le Président,

Par convention, la Métropole a désigné le SMTC comme le maître d'ouvrage unique du projet InspiRe ; il vous incombe donc de gérer l'ensemble des procédures administratives, et notamment le dossier d'autorisation environnementale.

Dans ce cadre, la Métropole autorise le SMTC à rejeter les eaux pluviales résiduelles dans les réseaux de la Métropole.

En effet, comme indiqué dans la convention, le projet InspiRe intégrera dans son projet global d'aménagement des objectifs de gestion intégrée des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation, compensations des imperméabilisations réalisées, gestion des premiers millimètres de pluie en particulier dans les zones à réseaux d'assainissement unitaire...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien amicalement

Pour le Président et par délégation



Christophe Vial